



## Vie locale

**Médecin de permanence le samedi 31 octobre 2020** : Dr GEZEGOU - consultations assurées **jusqu'au 12h00**

Urgences nuit, samedi après-midi, dimanche et jours fériés : appeler le 15 - Pharmacie de garde : composer le 32 37

**Mairie** : Ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermé le jeudi après-midi). Le service urbanisme reçoit sur rendez-vous en appelant le 02.98.27.94.22.

**Cimetière** : De nombreuses concessions sont à renouveler. Il est demandé aux concessionnaires (ou leur famille) de se renseigner en mairie.

## Crise sanitaire : mesures mises en place pour faire face à l'épidémie COVID-19

**Banque alimentaire** : la distribution se fera le jeudi 5 novembre, à domicile, comme lors du 1<sup>er</sup> confinement.

### Services et équipements communaux :

**Ce qui reste ouvert** : Dans la mesure du possible, merci de privilégier les démarches téléphoniques.

Mairie : l'accueil est ouvert aux horaires habituels.

La capitainerie et les services du port, le camping, l'aire de camping-car, les aires de jeux, le skate parc, les sanitaires publics, Les écoles, le restaurant scolaire, la garderie, le transport scolaire, le centre de loisirs et la maison des jeunes selon protocole en vigueur  
L'accès aux pontons pour les personnes domiciliées (résidents sur leur bateau)

**Rentrée scolaire du lundi 2 novembre 2020** : la rentrée est prévue à 10 h en raison de l'hommage à Samuel PATY.

Les parents sont invités, dans la mesure du possible à déposer leur enfant pour 10 h, selon les modalités du mois de mai avec 3 entrées distinctes pour l'école élémentaire Prévoir 2 masques par journée de classe ou de centre de loisirs pour les enfants à partir de 6 ans. Le transport scolaire maintient ses horaires, la garderie est ouverte. Masque pour les plus de 6 ans.

**Ce qui est fermé** : les salles municipales, la bibliothèque (dans l'attente de précision), la tour Vauban, les équipements sportifs (restant ouverts pour les écoles), les aires de pétanques et le club house, la salle de tennis et les terrains extérieurs, le terrain de foot et le club house.

### Les Equipements Recevant du Public et les Rassemblements :

Le cinéma Rocamadour est fermé.

Les lieux de culte restent ouverts mais les cérémonies religieuses sont interdites, les obsèques sont limitées à 30 personnes maximum, les mariages sont limités à 6 personnes au plus.

## Ecoles - Jeunesse

**Menus du restaurant scolaire** : lundi 2 nov : salade endives-tomates-emmental, pâtes bolognaise, yaourt sucré / mardi 3 nov : salade pommes de terre-mayonnaise, omelette, épinards, fruit de saison / jeudi 5 nov : soupe de potiron, escalope de poulet à la crème de poivrons, purée de patate douce, orange / vendredi 6 nov : salade fromagère, poisson du jour, boulgour, éclair à la vanille.

## VIGIPIRATE – Urgence attentat

Info : le dispositif VIGIPIRATE, actif depuis le 26 octobre, est adapté pour renforcer la sécurité des lieux de culte, en particulier pour les fêtes de la Toussaint, et fêtes assimilées et la sécurité des bâtiments publics avec une attention particulière sur les établissements scolaires, les établissements de santé, médicaux-sociaux et sociaux, les sièges de la presse régionale et nationale.

## Compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2020

**N° 20-73 - Création d'un budget annexe de lotissement « Les Bruyères »** : La Commune entend encourager l'arrivée de jeunes foyers en primo-accédants sur le territoire en créant un lotissement de quatre lots, rue des Bruyères. Il est nécessaire de créer un budget annexe. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé «Lotissement Les Bruyères» dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente ; prend acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux ; opte pour un régime de TVA à 20% conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle ; adopte le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks ; autorise M. le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale ; précise que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre de ce budget ; autorise M. le Maire à faire les démarches en

vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE n°556 ; autorise M. le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

**N° 20-74 - Demande de subvention exceptionnelle** : Sur proposition de la commission de Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 600 € à l'OCCE de l'école élémentaire, dit que les crédits seront votés par décision modificative à l'article 657, et décide de la réduction des loyers du Club Léo-Lagrange d'un montant de 20.528 € soit un loyer porté à 10.264 € sous réserve de la production des bilans financiers.

**N° 20-75 - Port de plaisance : régularisation des comptes de la régie de la capitainerie** : Vu l'avis favorable de M. SALLOU, Trésorier, et sur proposition de la commission de Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de régulariser par une délibération du conseil municipal la régie du port de plaisance afin de constater la non-valeur des tickets sans virement pour 421,70 € et la prise en charge par « créanciers divers » de virements sans production de justificatifs pour la somme de 936,92 €.

**N° 20-76 - Tableau des effectifs : modification** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de : l'ouverture de postes pour les avancements de grades au 1<sup>er</sup> décembre 2020 : 1 adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et 1 agent de maîtrise ; de la fermeture de postes au 1<sup>er</sup> décembre 2020 : adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe : 2 et adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe : 1 ; modifie comme suit le tableau des effectifs des contractuels : création d'un poste de saisonnier au grade d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet du 19 décembre 2020 au 03 janvier 2021 à l'indice 319 (Tour Vauban).

**N° 20-77 - Décision modificative et compte-rendu des virements de crédits pris par le Maire** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à l'ajustement du budget communal 2020 : virement de 30.000 € depuis le compte 022 « dépenses imprévues » pour alimenter le chapitre 011 « charges à caractère général » à concurrence de 12.000 € au compte 60612, 3.000 € au compte 60628, 7.000 € au compte 6068, 8.000 € au compte 611 et 600 € au chapitre 65 au compte 65741.

Le conseil Municipal prend acte du virement de crédits depuis l'article 020 dépenses imprévues du budget investissement du port au compte 2315 Port Téphany – équipement et travaux.

#### **N° 20-78 – Club Léo-Lagrange : autorisation de travaux pour le renouvellement SSI**

M. le Maire présente le dossier de travaux de remplacement du Système de Sécurité Incendie du Club Léo-Lagrange. L'installation n'est partiellement plus aux normes depuis le 31 décembre 2017, une demande de dérogation a été accordée. Le bureau d'études BET a réalisé le diagnostic sécurité et le dossier d'autorisation de travaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une autorisation de travaux pour le remplacement du Système de Sécurité Incendie du Club Léo-Lagrange et à signer tous documents nécessaires.

#### **N°20-79 - FREE : convention d'implantation d'une baie outdoor (renouvellement)**

M. le Maire présente la convention FREE pour le renouvellement de la convention d'implantation d'une baie outdoor rue de la Gare sur la parcelle cadastrée AE n° 739, dans le cadre du dégroupage télécom pour les services de téléphone, internet et TV. La durée initiale de la convention est de 12 ans, reconductible, sans excéder globalement 70 ans. Le montant de la redevance est fixé à 100 € annuel, révisée annuellement selon les modalités du décret 2005-1676 du 27 décembre 2005. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention. A suivre...

## **Information du Département (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire)**

**Café budget** : Les astuces et trucs pour bien gérer votre budget au quotidien. Cafés budget organisé par le Conseil Départemental et la mairie de Crozon les jeudis après-midi, de 14h à 16h.

Nouvelles dates, informations et inscriptions à la mairie de Crozon au 02.98.27.21.08.

## **Appel aux dons pour la restauration de l'église Saint-Rémi**

Vous pouvez consulter le projet et faire vos dons en ligne :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-remi-a-camaret-sur-mer>.

Pour bénéficier de la réduction d'impôt, il conviendra de cocher la case 7UF de votre prochaine déclaration et de conserver le reçu fiscal à l'appui. Les bons de souscription sont également disponibles à l'accueil de la mairie.

### **N° utiles**

**Urgence** : 112 ou Pompiers : 18 / SAMU : 15 / Gendarmerie : 17 / **Cross Corsen** (secours maritime) : 196

<u>Médecins</u>	<u>Infirmiers</u>	<u>Dentiste</u>	<u>Pharmacie</u>
Dr AUFFRET 02.98.27.80.55	Rue du Château d'Eau 06.68.63.98.30 ou 02.98.27.98.30	Mme LARVOR	Quai G. Toudouze
Dr GEZEGOU 02.98.27.92.55	Rue du Ch. Bossennec 06.77.54.01.36 ou 02.98.73.17.84	02.98.27.92.23	02.98.27.90.78
Dr HAU MIOU FAH 02.98.27.91.35			

#### Kinésithérapeutes

Rue du Château d'eau : 02.98.27.91.49

Place Saint Thomas : 02.56.04.80.73 ou 06.82.99.86.16

Rappel : défibrillateurs à disposition aux entrées des équipements suivants : salle Saint Ives, camping municipal, capitainerie du Notic et gare maritime.

#### Ostéopathes

G. KERLIDOU 02.98.27.88.83 ou 06.07.87.71.19

N. THOMAS 06.09.98.69.40

**Petites annonces** : A vendre radiateur électrique à télécommande, état neuf, très peu servi, 60€, tél. 06.65.08.66.25 / Recherche à Camaret-sur-Mer box ou garage, appeler le 06.60.29.31.17 ou le 02.98.27.89.85 / Vends vélo hollandais avec sacoches, fabrication belge, neuf : 500 €, tél. 02.98.27.96.41 (heures repas) / Vends miel de bruyère récolté à Camaret, tél : 06.08.73.61.59.